

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 23 Safar 1446

N° 99

40^{ème} année

27 Août 2024

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2141
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2141
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2143
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2147
Homologation de résolutions	2148
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2148
Avis aux créanciers.....	2153
Convocations	
Sociétés anonymes	2154
Divers	
Avis au public.....	2157

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom : Sté alahlia locale agricole Alksibat Elfahs.

Type de société : locale.

Adresse : 5 rue Sudan Fahs.

Montant du capital de souscription : 10.000 dt.

Durée : 99 ans.

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Zaghouan le 23/07/2024 sous le n° 09/2024.

Durée proposée pour la souscription : du 23/08/2024 au 07/09/2024.

Les Fondateurs :

- Salah Ben Embarek.

- Riadh Zouina.

- Mohamed Ouertani.

2024R02208SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE SONOBRA SA

Capital social : 79 878 700 DT

Siège social : Imm Tunimara rue du Lac de constance les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : 0940993H

Suivant le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire en date de 28/6/2024 enregistré à la recette des finances des Berges de Lac le

02/7/2024 sous le numéro 24705791 quittance numéro 075284, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 202491066 en date du 21/8/2024 il a été approuvé ce qui suit :

Le transfert du siège social à l'adresse suivante : complexe Lake Forum cité des pins les berges de lac2, Tunis.

2024R02197SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

"SMVDA ERROUKI"

Identifiant Unique : N°1364288K

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 6 500 000,000 DT

Siège social : Route de Mahdia Km 10 Sfax - chez la Société NUTRISUD

Objet social : L'Agriculture liée à l'élevage des animaux

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du procès-verbal de l'assemblée : Deux copies originales du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26/6/2024, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax, le 7/8/2024 sous le n°24504751 quittance n°M005212, ont été déposées au Registre National des Entreprises, le 16/8/2024 sous le n°AC081152024

Le montant de l'augmentation de capital : 1 250 000,000 DT par voie d'apport en numéraire à libérer en totalité à la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société MEDIMIX.

Actions à émettre : 125 000 actions nominatives de 10 DT chacune.

Lieu de dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert auprès de la BNA BANK, succursale de Sfax, n°03.404.0020321045368.59

La souscription pourra être réalisée durant le délai de quinze (15) jours à partir de la publication de la présente notice. Le délai de souscription pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Les apports en nature : Aucun apport.

Les avantages particuliers prévus par les statuts : Aucun avantage.

Les conditions d'admission aux assemblées générales : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter. Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée.

Les modalités de convocation de l'assemblée générale : La convocation de l'assemblée générale est faite par le conseil d'administration conformément aux dispositions statutaires.

2024X01079SANB2

Augmentation de capital

Société AFRICAINE DES COULEURS ET SERVICES - S.A

Siège social : Zone Industrielle Rue de la Physique CO/CAP – 2013 Ben Arous

Capital : 2.800.000,000 DT

Identifiant Unique : N°0607296 C

En application des dispositions de la loi 93-2000 du 3/11/2000 et des textes de loi modificatifs, le public est informé des formalités entreprises par la société pour l'augmentation de son capital en numéraire d'un montant d'un Million (1.000.000,000) dinars en numéraire, par l'émission au pair de 100 000 nouvelles actions nominatives de dix (10) dinars chacune.

Cette société ayant les caractéristiques suivantes :

1. Dénomination : Société AFRICAINE DES COULEURS ET SERVICES.

2. Forme juridique : Société anonyme.
3. Capital avant augmentation : 2.800.000.000 DT.
4. Siège social : Zone Industrielle Rue de la Physique CO/CAP - 2013 Ben Arous,
5. Objet social : la société a pour objet la fabrication et la vente des peintures, mastic et des produits d'étanchéité.
6. Durée : 99 ans,
7. Dépôt provisoire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire de 29/5/2024 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 18 juin 2024 sous le n°24702605. Quittance n°5928, ayant décidé l'augmentation de capital social de la société par apport en numéraire d'un montant d'un million (1.000.000, 000) dinars par l'émission au pair 100 000 nouvelles actions nominatives de dix (10) dinars chacune,
Ce PV est déposé au RNE le 14/8/2024 sous le n°AC021142024.
8. Nombre d'action à souscrire en numéraire : 100 000 actions.
9. Valeur nominale de l'action : 10 Dinars.
10. Aucun avantage particulier n'est stipulé au niveau des statuts au profit de toute personne
11. Les titres d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.
12. Les conditions de distribution de dividendes, la constitution des réserves et la répartition du boni de liquidation sont prévues par les dispositions légales et statutaires en vigueur.
13. Les fonds seront déposés au compte indisponible ouvert auprès des livres de la Banque Zitouna-Agence siège sise au : 2 Avenue Qualité de Vie Le Kram sous le n°25070000000 127175205.
14. Délai de souscription à l'augmentation du capital en numéraire : le délai de souscription

commencera à compter de l'insertion de la présente notice au Journal Officiel et prendra fin 15 jours à compter de la date de parution de la présente notice au JORT, sauf décision de prorogation ou de clôture de la souscription prise par le conseil d'administration.

2024402111SANB2

Notice d'augmentation de capital

Société «ACROPOLE DU TOURISME ET DE L'HOTELLERIE SA»

Forme juridique : Société anonyme.

Siège social : Lot 106 - Tunis les Berges du Lac.

Capital social : 4 400 000,000 Dinars

Identifiant Unique : N°0496052P

Numéro d'affiliation Caisse Nationale de Sécurité Sociale : N°144590-60

Objet social : L'étude, la réalisation, l'acquisition et l'exploitation de tout projet touristique, hôtelier d'animation et de loisirs, de restauration

Durée : 99 années.

En application des dispositions de l'article 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier Bureau Tunis, le 5 juillet 2024, sous le n°24502445, quittance n°5620, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 20 août 2024 sous le n°AC011182024, il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital de la société en numéraire d'un montant de 500 000 Dinars, par l'émission de 5000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune à libérer en totalité à la souscription.

Délai de souscription : les actionnaires bénéficient d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

Dépôt des fonds : Auprès de la Banque AMEN, Centre d'affaires Les Berges de Lac 1, compte n°07 121 018134000014763.

2024402114SANB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SATELIANCE

SUARL au capital de 1000 DT

4 Rue Ibn Zeidoun Menzah V 2080 Ariana

MF : 1190640 R/A/M/000

RC : B2442992011

MAT CNSS : 346013-14

1/ En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté du 11 juillet 2024, enregistré à la recette des finances El Menzah VI en date du 26 juillet 2024, sous le numéro 24705964, Quittance n°M105896, il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023,
2. Lecture et approbation des rapports du gérant sur l'exercice 2023,
3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 et affectation du résultat dudit exercice;
5. Quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice 2023 ;
6. Approbation des conventions réglementées;
7. Désignation de M. Wassim GAIGI commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Dépôt : Un exemplaire de procès-verbaux cités ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises en date du 30/7/2024 sous le n°202484614.

2024402109SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 14/8/2024 enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 19/8/2024 sous le n°24202621 quittance n°M063102 Mr Sami Gouireh a vendu à Me Mohamed Ali Zedini la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné en un café sis au local n°66 rue Laroussa avenue Bab Bnet Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Temps et Essabah du 21/8/2024.

2024T00805FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établi en date du 7 Août 2024 et enregistré à la recette des finances Rue Tarek Ibn Zied le 9 Août 2024 Quittance n°M073590 Monsieur Mohamed OUESLATI demeurant Cité el Hana à Bizerte a vendu à Monsieur Mahmoud TALEB demeurant 07 Rue Sidi Anan à Bizerte le fonds de commerce qui consiste en teinturerie et lavage exploité par lui dans le local sis au Boulevard Hasen Ennouri à Bizerte, avec tous ses éléments matériels et immatériels, et inscrit au registre national des entreprises/identifiant unique 0945460/ D.

Les oppositions doivent être effectuées entre les mains du vendeur à son adresse mentionnée ci-dessus dans les vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT étant observé que le présent avis a été inséré sur les colonnes des journaux "Alchourouk" paru le 17 Août

2024 page 15 et "Le Quotidien" paru le 17 Août 2024 page 16.

2024T00806FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié dressé par le notaire Ossema Bahri et Ferjani Arbia daté le 16/8/2024 enregistré à la recette des finances de rue de la Gare Tunis le 19/8/2024 Q n°M060453 Mr Mohammed Ridha Ben Khmais Ben El Hadj Salah Ben Miled titulaire de la CIN n°00533181 du 30/6/2021 donne à ses fils Mr Kalil Ben Mohammed Ridha Ben Khmais Ben Miled titulaire de la CIN 04757393 du 01/7/2017 et Mr Sami Ben Mohammed Ridha Ben Khmais Ben Miled titulaire de la CIN 00372008 du 24/5/2024 et Mr Mouadh Ben Mohammed Ridha Ben Khmais Ben Miled titulaire de la CIN 00372009, 01/8/2017 à part égale la totalité du fonds de commerce sis au 17 Rue d'Espagne Bab Bhar Tunis avec toutes ses compositions matérielles et morales pour le prix d'enregistrement de cinq mille dinars pour l'enregistrement. Les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 22/8/2024.

2024T00807FCCC2

Renonciation d'un demi du Fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par l'Avocat Maître Asma Farah enregistré à la recette des finances de Carthage le 19/8/2024 sous le n°24202852 et Q n°M096523 Mr Mohammed Ali Ben Hammadi Ben El Arbi Ghariani CIN 05400556 son adresse 19 Rue Aboulkacem Chebbi Yasmina Carthage Birsa a accompli un contrat de renonciation à Mr Radhouane Ben Taher Ben Nasr Ghariani CIN n°04773887 son adresse 28 rue Mokhtar Ataia Sidi Daoud de L4 un demi du fonds de commerce du sis 09 Rue Tarak Ibn Zied Yasmina Carthage une superficie totale 25 m² son objet la vente de poisson avec toutes ses

compositions matérielles et morales pour le prix d'enregistrement de dix mille dinars pour l'enregistrement.

Les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 22/8/2024.

2024T00808FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé daté le 6/8/2024 enregistré à la recette des finances sous n°24205158, reçu n°M075432, Mr. Rafik Afli titulaire de la cin n°07703335, demeurant à la route des chinois, Ariana, a vendu le fonds de commerce exploité en «Fast food» à la route de Bizerte klm 6.5, Mnihla, Ariana, à Madame Dalila May, titulaire de la cin n°07382884 demeurant à cité Goibisia, Jardin El Menzah, Ariana.

Toute opposition, doit être déposée à l'adresse de la mère de vendeur Madame Mariem Ben Ali, sis à la route des chinois, Ariana, au plus tard vingt jours après la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée dans le quotidien «Achourouk» paru le 22/8/2024.

2024T00812FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 02 et 12/8/2024, enregistré à la recette des finances de Mateur le 12/8/2024 sous le n°24201775, quittance n°M055333. M. Hichem Saidani a vendu la totalité de son fonds de commerce exploité comme Pizzeria, crêperie, sandwicher, sis à Cité el Manar en face de STEG, Mateur à M. Salman Mziou. Toute opposition doit être déposée au local élu par l'acquéreur 2 Cité Errsaf Mateur dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au JORT. Le présent avis a été publié aux journaux quotidiens; en langue arabe Chourouk et en langue française le Quotidien parus le 22/8/2024.

2024T00813FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 6/7/2024 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra en date du 9/7/2024, n° de quittance M042445 N° d'enregistrement 24202017, Mr Mohamed Ben Mustapha Lamouri a vendu à la société ML Zahra représentée par sa représentante juridique Amal Jabnoui, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente produits alimentaires en détails et journaux, dans le local sis avenue Habib Bourguiba n°85 Ezahra Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 21/8/2024.

2024R02160FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances El hamma Gabès le 01/07/2024 sous le n° 24201279 Monsieur Mahmoud Ben Toumi Toumi a vendu à Mr Bechir Ben Dhib Taamallah la totalité du fonds de commerce d'une Boulangerie sise à El Guitha n°22 El Hamma Gabès.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce à El Guitha n°22 El Hamma Gabès dans les 20 jours à partir de la parution de présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 26/7/2024.

2024R02177FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 16/8/2024 et enregistré à la Recette des Finances de Menzel Temime le 16/8/2024 (MO65110); Mr MI Mouez El Khyeri demeurant à ML-Temime C.I.N 05133017; vend la totalité du fonds de commerce exploité en FAST FOOD au local situé à rue Khaled ben

El Walide ML-Temime et ce à Ghaleb Ben Maaouia C.I.N 06391549.

Toutes oppositions doivent être faites dans les délais légaux après la parution de la présente annonce au JORT.

2024R02180FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 31/7/2024 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Jendouba le 02/8/2024 sous Numéro d'enregistrement 24204370 quittance n°M068229 Monsieur Ayadi Mohamed Ali Ben Brahim demeurant à Draissia Bulla-Regia Jendouba titulaire de la CIN n°07856398 délivrée le 7/01/2020 a vendu à Monsieur Midani Mohsen Ben Younes demeurant 02 cité populaire Bulla-Regia Jendouba titulaire de la CIN n°07772513 délivrée le 24/10/2016 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme vente de produits alimentaires et viandes sis intersection rue el Morjen et rue Riadh cité Riadh Jendouba.

Toutes les oppositions sont recevables entre les mains du bénéficiaire de cette cession du fonds de commerce à l'adresse ci-dessus indiqué dans un délai de (20) jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 16/8/2024.

2024R02182FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02 Août 2024 enregistré à la recette des finances rue d'Alger Jendouba le 6 Août 2024 quittance n°M051658 n° d'enregistrement 24202599 Madame Imen Bent Jamel Abd Ennasser Gharbi CIN 07889113 du 7/01/2020.Commerçant Identifiant Unique 11711911Y domicilié à Cité Esseada à Jendouba, a vendu la

totalité du fonds de commerce lui appartenant et qui consiste à un Restaurant Pizzeria Salon de Thé qui se situe à l'Avenue de L'Union du Magreb Arab à Jendouba avec tous ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Kamel Eddine Ben Adel Ayadi CIN 07978087 du 14/7/2024 Agriculteur domicilié à Cité Saiidia Ejrif Jendouba.

Les oppositions sur le prix du fonds de commerce devront être faite à peine de forclusion dans les 20 jours de la date de la publication au JORT entre les mains de l'acheteur Monsieur Kamel Eddine Ben Adel Ayadi.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 10/8/2024.

2024R02183FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant le contrat enregistré à la date du 8/7/2024 à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet quittance n°M049244 en présence de Mme Gmiden Monia et Monsieur EL HECHMI MONCEF, qui ont délivré une attestation devant la Section Judiciaire du Tribunal de Première Instance de Gabès Mme Fraj Imen a fait don à sa mère, Mme Korbaya Jamila, toutes origines commerciales représentées au commerce de détail de produits d'occasion et vente de vêtements d'occasion situé au quartier el ezzdihar au sud de Gabès, 6011, Gouvernorat de Gabès.

Cette vente a été annoncée dans les journaux Al-Shorouk et Quotidien le 18 juillet 2024.

2024R02199FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 31/7/2024 enregistré à la recette des finances de Borj Louzir Ariana en date du 01/8/2024 sous le n°24203098 quittance n°M066025, Mr Idriss Mohamed demeurant à 19 rue Hbibba Hsouna El Manar 1 Tunis, a vendu à Mr Guediri Foued demeurant à Ayoun Ezzerkin Mareth Gabès ; le fonds de

commerce destiné à être exploité comme pharmacie sis au 29 avenue mosquée la Raoudha La Soukra ; et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans le bureau de maître Talagh Mongi situé à l'avenue Salah Ben Youssef complexe Echiraa bureau 8 Houmet Souk Djerba et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été publié dans le journal Achourouk le 15/8/2024.

2024R02200FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la commune de zaouit Sousse le 7/8/2024 enregistré à la recette des finances Zaouit Sousse le 12/8/2024 sous le n°24201237 quittance n°M033038 Mr Adel Ben Hamid Ben Farhat Mami (C.I.N n°05598199) a vendu à Mr Mahmoud Ben Ali Ben Ahmed Elhouij (C.I.N n°08447135) tout le fonds de commerce sis à coté du café le peuple, rue Almaghreb al Arabi Zaouit Sousse, exploité en Drugstore.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur dont l'adresse élu sis à rue Almaghreb Alarabi Zaouit Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication au J.O.R.T.

Le présent avis est paru au journal Le Quotidien du 17/8/2024.

2024S01055FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation d'un fonds de commerce en date du 4/12/2023 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 7/12/2023 sous le n°78042 quittance n°M078042 Monsieur Meftah Said, a fait à son fils ZIDENE SAID, une donation du fonds de commerce enregistré au registre national des entreprises sous le n°0232342J, situé à l'avenue Habib Bourguiba Bennane et destiné à l'activité de café de 1ère catégorie

avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de sa publication au Jort. Cette annonce est publiée aux journaux Alchourouk et le Quotidien le 15/8/2024.

2024S01056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé à la municipalité de Sidi Aamer Masjed Issa le 9/7/2024 ; enregistré le 9/7/2024 à la recette des finances d'enregistrement des contras des sociétés à Sahline sous le numéro M029415 Samia ben Amer ben Hssen Ammar vend à Neder ben Amer ben Mohemmed Jaevel ; la totalité du fonds de commerce lui revenant qui est exploité pour le commerce (Vente matières d'alimentation) ; situé rue Farhat Hached Sahline 5012.

Non enregistré au RNE; avec tous ses éléments corporels et incorporels et les oppositions seront faites chez l'acheteur dans la même adresse du local sujet de vente; dans le délai de 20 jours à partir de la date de cette publication; un extrait du contrat de vente a été publié au journal Echourouk le 01/8/2024.

2024S01061FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 15/5/2024, signé le 15/5/2024 et enregistré à la recette des finances de Rue Victor Hugo à Sousse le 10/7/2024 sous le n°24203622, reçu n°M047413, Société "MIDI SOLEIL" Société à responsabilité limitée, selon l'identifiant unique N°1647098C, son siège social à Menzel Issa - Menzel Temime du gouvernorat de Nabeul. Son représentant légal est Monsieur Firas Ben Haj Salah de nationalité Tunisienne, né le 22/6/1996 à Menzel Temime, titulaire de la CIN n°09851339 délivrée le 17/11/2018, a vendu à Madame Karima Bent Abderrahmane Khmiri né à Jendouba le 25/5/1987, demeurant au n°13 Rue Sfaya, Sousse, titulaire de la CIN

n°07811314 délivrée le 16/4/2012, le fonds de commerce exploité au local situé à Rue Imam Boukhari, 4071 à Sousse avec tous ses éléments incorporels et matériels.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Madame Karima Bent Abderrahmane Khmiri demeurant à son domicile élu chez lui au n°13 Rue Sfaya, Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal "Achourouk" n°12006 du 02/8/2024 et au journal "Le Quotidien" n°7173 du 02/8/2024.

2024S01064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente du fonds de commerce signé le 14/8/2024 enregistré à la recette des finances de Teboulba le 19/8/2024 sous quittance n°M042720, enregistrement n°24201964, Société L B Automobile; RNE n°1780942M, matricule fiscal n°1780942MAM000, et demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba - Teboulba, a cédé à la Sté sakly et Cie ; RNE n°0461282P, matricule fiscal n°0461282PAM000, en qualité d'acheteur demeurant à l'Avenue Hannabal - Khniss la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité comme point de vente nommé LB Automobile sise à l'Avenue Habib Bourguiba - Teboulba.

Les oppositions éventuelles sont recevables entre les mains de l'acheteur dans son local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 22/8/2024.

2024S01065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par Maître Ayari Ben Hssouna Jaouhar avocat à la cour de cassation sis à l'avenue de Habib Bourguiba Ksar Hellal, enregistré à la recette des

finances à ksar hellal le 13/6/2024 sous le n°24201441 quittance n°M044186 Mr Habchi Mohamed a vendu la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue des Etats Unies ksar-hellal destiné à l'exploitation de restaurant avec ses éléments corporels et incorporels à la Sté ESCALADE DES AFFAIRES ET INVESTISSEMENT S.A.R.L représentée par Mr Boulila Yassine.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de l'avocat qui a rédigé ledit contrat dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce est parue aux journaux "Echourouk" et "le Quotidien" du 22/8/2024.

2024S01067FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par Maître Ayari Ben Hssouna Jaouhar avocat à la cour de cassation sis à l'avenue de Habib Bourguiba Ksar Hellal en date du 31/5/2024, enregistré à la recette des finances à ksar hellal le 13/6/2024 sous le n°24201440 quittance n°M044184 Mr Habchi Mohamed a vendu la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue des Etats Unies ksar-hellal destiné à la vente de tous produits cosmétiques avec ses éléments corporels et incorporels à la Sté ESCALADE DES AFFAIRES ET INVESTISSEMENT S.A.R.L représentée par Mr Boulila Yassine.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de l'avocat qui a rédigé ledit contrat dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce est parue aux journaux "Echourouk" et "le Quotidien" du 22/8/2024.

2024S01068FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente du fonds de commerce objet d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des

finances Mahres le 11/3/2024, Quittance n°M014631, Enregistrement n°24200427, Salwa Bouatour, CIN n°01105486, demeurant à la route kaiid Mehamed impasse Masmoudi Sfax, Mohamed Amine Bouatour, CIN n°08757126, demeurant à la route Kaiid Mehamed km 3 rue Iben Abderabo Sfax, et Marwa Bouatour, CIN n°08897105, demeurant à la route Mharza km 2 cité de la santé rue 816 37 Sfax et Chihab Bouatour, CIN n°05365968, demeurant à la rue Abou Faras Hamdani n°8 Gremda Sfax, ont vendu à Zoubair Bouatour CIN n°05364782 RNE 0960546Y, demeurant à Awled Mansour Belkhir Gafsa, la totalité de leurs parts qu'est les 3/4 du fonds de commerce de la pharmacie de vente en détaille catégorie A exploité dans le local sis à la route de Gabès km 24 Nakta Mahres sfax.

Les oppositions doivent être faites au fonds dans le local sis à la route Gabès km 24 point Mahres Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» du 01/8/2024.

2024X01013FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique, signé le 15/7/2024, enregistré à la recette des finances Tyna Sfax le 18/7/2024, sous le n°24202270, quittance n°M044239, Najiba Ghalleb, Titulaire CIN 08794262 a vendu à Fatma Hamli Titulaire de la CIN n°05399618 la totalité du fonds de commerce sis à la route de Gabès km 8.5 Sfax, vente carburants avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 24/7/2024.

2024X01076FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances d'El Matouia le 20/8/2024 (M020304) madame Hayet Bent Amor Rhimi titulaire de la CIN n°05883190 a vendu à Madame Fatma Elrafii titulaire de la CIN 05824693 la totalité des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce consistant en une boulangerie sise à Menzel Habib Gabès.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 22/8/2024.

2024X01080FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 01 août 2024 et légalisé le 5 août 2024 , rédigé par l'avocat Maître Boukhdhir Yasser, enregistré à la recette des finances de Gremda - Sfax le 20 août 2024 sous le n° 24203563 quittance n°M084376, Mr Lezez Oussama titulaire de la CIN n°11176214, a vendu à Mr Zmemla Hatem titulaire de la CIN n°08788234, la totalité des éléments incorporels du fonds de commerce désigné à la vente et échange de téléphones portables et d'accessoires au local situé à la Route de Gremda km 04 Sfax.

Toute opposition doit être faite dans un délai ne dépassant pas 20 jours après la publication de cet avis au JORT et ce auprès l'acquéreur du fonds de commerce Mr Zmemla Hatem et ceci au bureau de l'avocat Maître Boukhdhir Yasser situé à l'avenue 14 janvier immeuble Ametista 4ème étage n°01 Sfax.

Cet avis a été publié aux quotidiens Essabeh et Le Temps le 24 août 2024.

2024X01084FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 6-8-2024 enregistré à la recette des

finances Jedeida le 6-8-2024
quittance n°M028067, n°
d'enregistrement 24200950 M. Zied
Majri a vendu à Kaouther Majri et son
époux Housem Farhatt le fonds de
commerce "café" situé à cité populaire
chaoutte Jedeida 1134 Manouba. Les
oppositions doivent être faites entre
les mains de l'acquéreur à son
domicile élu maître Khazri Fathi n°90
rue Dr Kassab Jedeida Manouba et
ce dans les 20 jours à compter du
présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal
"Echourouk" le 17/8/2024.

2024402101FCCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé,
enregistré à l'Avenue Habib Thameur
Tunis le 25/6/2024, sous le
n°24302244, Mr Abdallah Farhati a
loué le fonds de commerce à usage
tout commerce, sis au 10 rue
d'Espagne Tunis à la société Tahraoui
Beauty, société en cour de
constitution, pour une année
renouvelable à partir du 01/4/2024 au
31/3/2025.

Cet avis a été publié au journal
Essahafa en date du 17 août 2024.

2024T00810FCCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de la location d'un fonds
de commerce à la date du 10/8/2024
signé et légalisé à la date du
14/8/2024 enregistré à la recette des
Finances Béja le 14/8/2024 quittance
n°M062564 enregistrement
n°24306644 Mr Ouslati Sadok CIN
n°02174903 du 7/11/2022 propriétaire
du Fonds de commerce enregistré au
Tribunal de première instance de Béja
n°A0513892014.

A loué à Mr Mohamed Ben El Fadhel
Ben Ali El Maatougui CIN n°09461937
du 6/11/2017 demeurant à Rue
Ettaoufik cité el Mzara Béja.

Le fonds de commerce destiné
commerce en détail légume et fruit sis

à 151 cité les jardins Béja Nord
pendant deux années renouvelables
du 10/8/2024 au 9/8/2026.

Cette annonce a été publiée aux deux
Journaux «El Chourouk» et «le
Quotidien» à la date du 16/8/2024.

Les oppositions seront requises dans
les 20 jours à partir de cette annonce
au cabinet de Maître Bouthaina
Zouabi Avocate à rue Ali Bech Hamba
Béja.

2024R02185FCCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location signé le
18/7/2024, enregistré à la recette des
finances Lac le 15/8/2024 sous le
n°24307099, quittance n°M086020,
Mohamed Wassim Jaffel, inscrit au
registre national des entreprises sous
l'identifiant unique 1083607R, a loué
(Gérance libre) à la Société DHMS
SUARL, inscrite au registre national
des entreprises sous l'identifiant
unique 1872213T, la totalité du fonds
de commerce consistant en un local
exploité à la Résidence Byzance Les
Berges du Lac 1053 consistant en
deux magasins B2 et B3
communicants d'une superficie totale
de 131.75 m².

Les oppositions éventuelles sont
recevables entre les mains de Maître
Skander Lahmaier sis au 106 Bis rue
de Palestine 1002 Tunis (Matricule
1627543R), et ce dans les 20 jours
suivant la parution du présent avis au
journal officiel de République
Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié au
journal Essahafa 22/8/2024.

2024402099FCCCC3

Location gérance

En vertu d'un acte sous seing privé le
7/9/2023, enregistré à la recette des
finances Habib Thameur le 18/9/2023
sous le n°23303891 quittance
n°M056562, Mr Lotfi ben Salah Zarzri
donne en location gérance, qui
accepte le fonds de commerce dont
l'activité la vente de parfum, sis au 26
Rue Charles de Gaule Tunis, à la
société Nice Perfume Sarl,

représentée par son gérant Mr
Mohamed El Mehdi Ben Lella.

Les créanciers doivent faire
oppositions entre les mains des
locataires à l'adresse du fonds de
commerce dans les 20 jours de la
publication du présent avis au
J.O.R.T. Cette annonce a été publiée
dans les deux journaux «La Presse»
et «Essahafa» du 22/8/2024.

2024402104FCCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de location d'un
fonds de commerce gérance libre
daté le 12/8/2024 et enregistré à la
recette des finances Raoued le
15/8/2024 sous n°24304655 quittance
n°M100533 M.Yassine Ben Mrad CIN
04791959 le 4/3/2022 a loué à la
société Venus lumineaire MF :
1882162F la totalité du fonds de
commerce sis au 6 rte Jaafar Raoued
Ariana Nord.

Les oppositions seront reçues au
cabinet du Maître Ghazouani Mounir
sis à 13 avenue Salah ben Youssef
1013 El Manar 2 Tunis, dans les 20
jours qui suivent à partir de la parution
au journal officiel de la République
Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans
deux journaux Achourouk et le
Quotidien du 20/8/2024.

2024402107FCCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Groupement de développement agricole

Nom : Groupement de
développement agricole et de Pêche
«Nissaa Ouled Kacem»

Délégation : Nefza

Siège social : Imadat Blif - Délégation de Nefza

Domaine d'activité :

Transformer les produits agricoles - protéger les ressources naturelles et rationaliser leur utilisation et leur conservation - réaliser des travaux agricoles et assumer les services de pêche maritime - doter les zones d'intervention des équipements et infrastructures agricoles et rurales nécessaires - aider les structures compétentes à développer les conditions agricoles - établir la coopération liens et échange d'expériences dans le domaine de l'agriculture et de la pêche avec d'autres structures agricoles dans le pays et à l'étranger accomplissant généralement toutes les tâches qui soutiennent les intérêts communs de ses membres

Zone d'intervention : Imadat Blif

Décision : Autorisation de constituer le Groupement de Développement Agricole et de Pêche «Nissaa Ouled Kacem», du Gouverneur de Béja n°303 du 4/4/2024

Présidente du conseil d'administration : Nejia Romdhani

Trésorière : Amel M'himdi.

2024T00811APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Le nom : Groupement Alwafa

Siège : Al Bakakiria - Kasserine

Zone d'intervention : Faj-Tarbah - Jadaliaan - Kasserine

Sujet :

Surmonter les difficultés et contribuer au développement agricole de la région.

Commission :

- Président : Zouhir Smii

- Trésorier : Amor Kribi

- Membre : Mohamed Dallali.

2024X01060APSF1

Homologation de résolutions

Désignation d'un bureau de syndic

«résidence Dhifef 1»

Désignation du syndic professionnel LUXUS, représenté par Mr Mousser Ben Abdessalem qui sera au même titre président et trésorier du syndic et ce lors de l'assemblée générale du 13 juin 2024, dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 26 juin 2024 sous le numéro 24806390, quittance numéro M079931, approuvé par la municipalité de Tunis 12 Août 2024 courrier n° 1651.

2024R02196APSF2

Changement du nom d'une association sportive

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 juin 2024 et en respectant toutes les procédures, il a été approuvé à l'unanimité dans un procès-verbal enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 21/8/2024 sous le numéro M069979, enregistrement n°24703515, le changement du nom de l'association kolna haka sportive vers Soukra Sport Association.

2024402103APSF2

Avis

Suivant P.V. de l'A.G. en date du 28/7/2024, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 14/8/2024 sous le n°24803694 quittance n°61335, et déposé conjointement de la feuille de présence, à la Municipalité de Tunis sous le n°1111, et approuvé le 20/8/2024 sous le n°1721, il a été décidé de nommer Mr Montassar MOUJAHED syndic de la résidence Khouzama sise au 52 rue Echame Tunis.

2024402113APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Maître Wajdi Ben Amor

Huissier de justice

**Complexe chiraa bureau n°6
Avenue Salah ben Youssef Houmet
Souk Djerba**

Tél/Fax : 75 620 510

Portable : 95 093 848

M.F : 1435935 N/A/P/000

Créancier poursuivant : M. Abdelwahid Nasraoui, résidant au 56 rue 1671 Cité 18 Janvier Tunis, Mme Radia Boulbaba, résidant au 06 rue Oran Tunis, dont les communications se font par l'intermédiaire de leur avocat, Maître Mehdi Ben Hammouda, situé à rue Omar Jaballah Houmet Souk Djerba.

Débitur condamné : Mme Sirine Bent Al Habib rnhirsi (en tant que propriétaire du fonds de commerce exploité à la vente), enregistré au registre national des entreprises sous le numéro 1239898F, résidant avenue Abdelhamid El kadhi Houmet Souk Djerba 4180.

Le titre exécutoire : Jugement n°8672/22 rendu par le tribunal de 1ère instance de Médenine le 19/02/2024.

Fonds de commerce mis en vente : Pâtisserie Mhirsi située avenue Abdelhamid El kadhi Houmet Souk Djerba, consistant en un café et une vente de pâtisseries, propriété de la condamnée, avec une superficie d'environ 600 m² comprenant tous ses éléments et composants :

1. Droit au bail
2. Eléments incorporels : clientèle, réputation et nom commercial.
3. Eléments corporels : ensemble des équipements spécifiés dans le cahier des charges.

Prix de départ : Deux cent quatre mille dinars (204.000,000 DT)

Les frais : L'acheteur paye l'intégralité du prix et supporte tous les frais du jugement ainsi que les frais de la vente.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi 2 octobre 2024 à 10 heures sur place, au fonds de commerce situé à l'avenue Abdelhamid El kadhi Houmet Souk Djerba. Toute personne intéressée peut contacter l'huissier de justice pour demander l'accès au cahier des charges pendant les heures de bureau.

Note : Seules les personnes ayant versé un montant de vingt mille quatre cents dinars (20.400,000 DT) par chèque certifié auprès de l'huissier de justice pourront participer à l'enchère.

L'adjudication ne sera attribuée qu'à celui qui aura versé le prix total et les frais par chèque certifié.

2024R01988VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Tarek Bouraoui, résident à cité el koucha Bir Mcherga Zagouan titulaire de CIN n°00949744, Artisan.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour de cassation ; demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de 200/22234 parts indivises objet du titre foncier n°6809 Zagwen dénommé «BOUGUERRA» sis à Bir Mcherga il s'agit d'un terrain d'une superficie de 200 m m sur lequel est bâti une maison en cours de construction d'une superficie de 136 m m, les travaux sont achevées au niveau des

murs, tout l'immeuble est entouré par un grillage, le terrain est délimité du nord, de l'est et du sud par une route, et de l'ouest par un terrain revenant aux tiers.

Mise à prix : (189.600,000) d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu lundi 23/9/2024 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Zagouan. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Zagouan ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2024R02187VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.237.601/98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : La S.T.B., S.A Inscrite au RC à Tunis n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouria.

2) Débiteur : M. Mohamed Ben Rachid Gharbi, Electricien CIN 01848985 sise 11 rue Chedli Khaznadar, Kelibia - gouvernement de Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000

4) L'immeuble mis en vente : un immeuble objet de TF 591377 Nabeul de 385 m² situé à la cité AFH à Kelibia -Nabeul qui se compose d'un immeuble de 2 niveaux avec toutes les commodités eau potable / gaz et électricité / téléphone / Onas.

5) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à (561.850,000 dt) outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 30/9/2024 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Nabeul.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R02194VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son P.D. G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouria. - En sa qualité de créancier hypothécaire -

2) Débiteur saisi : Mr Fouad ben Mouldi, dénommé Mohamed Taher, commerçant, Inscrit au R.C de 1ère instance de Grombalia sous le n°A1103211999, M.F n° 231716 Q résident à rue Ahmed Tieteli El Maamoura, Nabeul - En sa qualité de débiteur hypothécaire.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 42, Rue Om Kalthoum Tunis - 1001. MF 222720KAP000

4) Les immeubles mis en vente :

1. T.F n°609317 Nabeul dénommé «al baraka» situé à l'avenue Mongi ben Hmida, à Kélibia d'une superficie de 404 m² c'est un immeuble d'habitation, cave, RDC et d'une mezzanine commerciale et avec un premier et deuxième et troisième étage avec 6 appartements chacun, les trois étages sont bien fini au niveaux de la structure sauf le RDC et la cave en voie de construction.

5) Le prix de vente :

T.F n°609317 Nabeul : est fixée 4.547.400, 000 d, outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le Tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : Le lundi 30 septembre 2024 à partir de 9h.

L'Immeuble peut être visiter chaque jour.

2024R02195VEPA1

Vente aux enchères publiques sur vente définitive

Après Réduction de 40 %

Etude Maître Missaoui Mohamed Sahbi

Avocat auprès de la cour de cassation

Tél : 71385047

Fax : 71380392

missaoui.lawyer.firm@gmail.com

miss.sa@topnet.tn

MF : 514197 L A P 000

Partie Poursuivante : Monsieur Mohamed Chemak élu domicile chez son avocat Maître Missaoui Mohamed Sahbi Avocat auprès de la cour de cassation sis au 19 Avenue de France 1er étage Ben Arous.

Partie poursuivie : Madame Sarab el Rahmouni demeurant à l'appartement A2 Bloc A Résidence El Moatez avenue Ali Balhouene Mégrine El Riad Ben Arous.

Avocat saisissant : Maître Missaoui Mohamed Sahbi Avocat auprès de la cour de cassation.

Bien saisi : La totalité de l'appartement A2 Bloc A Résidence El Moatez avenue Ali Balhouene Mégrine El Riad Ben Arous construit sur l'immeuble objet du titre foncier n°24253 Ben Arous nommé "intej " composé de deux chambres, salon, cuisine et salle de bain avec superficie de 98.60 m² sachant que la superficie hors les murs extérieur est de 106 m² son état général est bon elle contient aussi tous les équipements et installations nécessaires eau, éclairage et connexion aux canaux de désinfection

et elle contient aussi un réseau de chauffage central et deux climatiseurs et la place n°13 du parking de la résidence.

Mise à prix : cent trente huit mille dinars (138.000d000) après réduction en sus des frais légaux et les honoraires d'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

Dettes sur la propriété : l'appartement A2 Bloc A Résidence El Moatez Avenue Ali Balhouene Mégrine El Riad Ben Arous est endetté d'une somme de vingt mille neuf cents dinars envers la société de promotion immobilière et des échanges Moataz "شركة البعث العقاري والمبادلات المعتر".

Date de l'audience : le mercredi onze (11) Septembre (09) deux mille vingt-quatre (2024) (11/9/2024) à 9 h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de ben Arous.

Participation aux enchères : Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les non résidents doivent présenter en plus une autorisation administrative de l'autorité compétente.

Visites des lieux : La visite de l'appartement peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

2024R02213VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à l'avenue Hédi Karray Tunis MF 000121 J

Partie saisie : Jihed Daouas demeurant au 19 rue 20 Mars Hammam Sousse CIN 08451445.

Jihene Daouas demeurante au 19 rue 20 Mars Hammam Sousse CIN 08450359.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°155693 Sousse dénommé «jamila» sis au 19 rue 20 Mars Hammam Sousse d'une superficie de 106 m² et qui comporte un rez-de-chaussée.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 169 700 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 23/9/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S01057VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Noura Tunis.

Partie saisie : Salem Ben Bouhali El Hichri, demeurant à Gritit Enfidha, CIN n°02805347.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°101328 Sousse d'une superficie de 5105 m², dénommé «ENNAJET» sis à Gritit Enfidha.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 15 315 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 23/9/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9H à 17H.

2024S01058VEPA1

Vente à l'enchère publique

Etude Maître Atef Smida

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Tahar Sfar, immeuble Albaraka, Sousse

Tél : 73.213.539 / 52 590650

MF : 1097886/M

Demandeur :

- 1) Habib Amiri, domicilié à Sousse.
- 2) Hamida Ouerghi, domiciliée à Sousse.

Défendeur :

- 1) Maher Abed, domicilié à Rue Sidi Abdelhamid Ksibet Sousse.
- 2) Houaida Abed, domicilié à Rue Sidi Abdelhamid Ksibet Sousse.
- 3) Maha Abed, domiciliée à Rue Sidi Abdelhamid Ksibet Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Atef Smida, avocat auprès de la cour de cassation ayant son étude à Rue Tahar Sfar, immeuble Albaraka, Sousse.

Immeuble objet de jugement de licitation : Un terrain nu de forme rectangulaire sis à Cité Laouina à Sousse, ouvre directement sur une voie de 15 mètres, inclus au plan d'aménagement de la ville de Sousse, représente la parcelle 138 du titre foncier n°145354 ayant pour superficie 1235 m².

Mise à prix : 494000.000 dinars outre les frais de poursuite.

Date et lieux de vente : Jeudi le 26 septembre 2024 à 9h et suivant à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

La visite de l'immeuble : Elle est possible tous les jours de la semaine au cours de la journée.

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2024S01063VEPA1

Adjudication immobilière

Poursuivant : Abdelmonom ben Albachir Slimane, commerçant - CIN 08675302 délivrée le 27/8/2006 - résident à la rue Mohamed Elkames - Eijem, Mahdia.

Partie saisie : OM Esaad Bent Abdellatif ben Fraj Bellil - sans emploi - CIN 09383889 délivrée le 01/11/2006 - résidente à l'Avenue Farhat Hached Eljem Mahdia

Avocate poursuivante : Maître Bouajila Noura, avocate à la cour d'appel - avenue Taib Mhiri Mahdia M.F. 1097003/Q.

Immeuble mis en vente : Tout l'immeuble situé à côté Est de l'avenue Farhat Hached dite route de Tunis au sein du plan d'aménagement urbain de la commune d'Eljem sa délégation gouvernement de Madia qui est un rez-de-chaussée dans un immeuble destiné à usage résidentiel qui s'ouvre à l'ouest composé d'une entrée avec un hall relié à la route principale et d'un salon deux chambres, une cuisine, une salle de bain, des toilettes et un magasin avec deux ouvertures sud et ouest situées dans l'angle sud-ouest de l'immeuble, tout doté d'une double toiture et d'un sol carrelé et sur son côté Est il y'a également un premier hall sans toit et dans son coin sud il y'a un deuxième hall sans toit et l'étage supérieur situé au dessus de la face ouest de l'immeuble du côté de la voie publique n'appartient pas à l'immeuble mis en vente car c'est la propriété d'autrui.

L'ensemble de l'immeuble est limité par une voie publique secondaire de la rue Farhet Hached dite route de Tunis au sud et à l'est par la propriété de Bachir ben Rjab et au nord par la propriété de Ibn Ighiryani et à l'ouest par la rue Farhet Hached dite route de Tunis.

Visite : Peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif.

Mise à prix : le montant d'ouverture de la vente de bien immobilier est destiné à cent quarante trois mille dinars (143 .000.000 d) plus les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Est fixée le lundi seize septembre deux mille vingt quatre (16/9/2024) à huit heures et demi du matin et suivant (8h.30mn) devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : Est possible les heures ouvrables tous les jours ainsi que le cahier des charges qui peut être consulté au greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia et au cabinet de l'avocate poursuivante.

Participation : La participation aux enchères est ouverte à toutes personnes par l'office d'un avocat et après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix au ministère des finances ou chèque bancaire.

Les étrangers doivent avoir une autorisation du gouverneur.

2024S01071VEPA1

Vente aux enchères publiques après diminution de 40%

Poursuivant : Société Jardi bois prise en la personne de son représentant légal, SARL, immatriculé au RNE sous l'identifiant unique n°0583856H, ayant son siège social sis à la route de Tunis klm 11 Sakiet Ezzite 3021 Sfax, élisant domicile chez son avocat maître Koubâa Amine, ayant son cabinet sis à rue Patrice Lumumba, immeuble Omrane Bloc "A" 1er étage Sfax. En tant que créancier hypothéqué.

Poursuivi :

1) Chokri ben Habib Gargouri, carte d'identité n°05298172, domicilié à la route de Taniour nouveau comptoir 3041 Chihia Sfax, en tant que débiteur et héritier de la caution hypothécaire.

2) Les héritiers de Habib Gargouri, sa veuve Wassila Sallémi et ses enfants Mounir carte d'identité n° 05270370, Morched, Sondes, Nabil, tous domiciliés à la route de Mahdia, rue Habib Thamer, passage Yaiche, n°7 Sakiet Dayer Sfax, en tant qu'héritiers de la caution hypothécaire.

Avocat poursuivant : Maître Koubâa Amine, Avocat à Sfax, Rue Patrice Lumumba, immeuble Omrane Bloc «A» 1er étage Sfax.

Immeuble à vendre : La totalité de la propriété nommée "Mounir" objet du titre foncier n°72348 Sfax, ayant une vocation d'habitation, située sur la route de Mahdia, rue Habib Thamer, passage Yaiche, n°7 Sakiet Dayer Sfax. C'est un terrain clôturée d'une superficie de 532 m², délimité au nord par une avenue et à l'est par Masmoudi et au sud par Masmoudi et à l'ouest par Gargouri et une avenue, sur laquelle sont érigées des constructions destinées à l'habitation, équipées d'électricité et d'eau courante, détaillées comme suit :

1) Du côté sud, une structure résidentielle sur deux étages détaillée comme suit :

Rez-de-chaussée : d'une superficie d'environ 169 m² comprenant une terrasse orientée vers l'est menant à un hall central, une salle de réception, 2 chambres, une salle à manger, une cuisine, une salle de bain, une toilette et un escalier extérieur au coin nord-ouest menant à l'étage supérieur mentionné ci-après.

Premier Etage : d'une superficie d'environ 150 m² comprenant un hall central, une salle de réception, 2 chambres, un couloir avec une chambre, une salle de bain, une toilette, une cuisine avec une porte s'ouvrant sur une terrasse non couverte d'environ 19 m².

2) Du côté nord au coin nord-ouest, une deuxième structure résidentielle sur deux étages détaillée comme suit :

Rez-de-chaussée : d'une superficie d'environ 92 m² comprenant un salon orienté vers l'est, un couloir avec une salle de bain, une cuisine, et au coin nord-ouest du salon se trouve un escalier intérieur menant à l'étage supérieur mentionné ci-après.

Premier Etage : d'une superficie d'environ 92 m² comprenant un hall central, 3 chambres, une salle de bain, et un balcon.

3) Deux entrepôts : un entrepôt couvert de tôles métalliques d'environ 8 m², situé au coin nord-est de la propriété, et un deuxième entrepôt de 11 m² également couvert de tôles métalliques, situé au coin nord-ouest.

Mise à prix après diminution de 40% : Trois cent mille dinars (300.000,000D) auquel s'ajoutent les charges tarifées par le tribunal.

Date et lieux de vente : Lundi 23/9/2024 à partir du neuf heures du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo.

Remarque : La visite de l'immeuble pourrait se faire tous les jours pendant les heures de travail. L'enchérisseur qui veut participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix.

Les étrangers doivent, en outre, obtenir la licence du gouverneur.

2024X01083VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank «TSB» (auparavant Studid Bank) (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis.

Partie saisie : Hédi Lahouar CIN (02804100) demeurant rue Kuwait, route de la plage, hammam Sousse, gouvernorat de Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 111603 Sousse dénommé «Selma» d'une superficie de 3819 m² sis en face de la centrale de lait Zaarna est Kalaa Kobra gouvernorat de Sousse,

consistant en un terrain agricole constitué des parcelles numéro 701-698 - 697 ainsi détaillées :

Parcelle E 697 : superficie 573 m² plantée oliviers le reste du terrain nu.

Parcelle E 698 : superficie 1213 m² plantée oliviers, le reste du terrain nu.

Parcelle E 701 : superficie 2033 m² fusionnée à la parcelle limitrophe plantée oliviers.

Mise à prix : (229.140,000 DT) outre les frais de poursuite taxés par le tribunal.

Date et lieu de vente : Lundi (23 Septembre 2024) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Sousse 2 à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024402098VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, SA, identifiant unique 0908910A (RC TPI Tunis n°B2410202005) ayant son siège social à Tunis 34, rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à Etude Maître Olfa GHARBI de IAC, MF 985854Q/A/M/000, sis au 37 bis rue ALI ZLITNI, Manar3 Tunis (créancier hypothécaire inscrit).

La partie saisie :

M. Hamadi Elheni, C.I.N n°00651521, demeurant au n°14 rue 4178 Mallassine, Tunis caution réelle

solidaire et hypothécaire au profit de la débitrice principale société HENI PLAST, SARL, identifiant unique n°1319777S (RC n°B12197132013 TBI Siliana), siège social à la Cité Ennozha Lotissement El Amel 6100 Siliana.

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000

Désignation du bien à vendre :

La totalité du terrain Agricole dénommé «MANEL» objet du titre foncier n°16112 Siliana, situé à délégation Ouled Fraj, Bargou Siliana, constituée de la parcelle n°166 zone la lettre L du plan cadastre délégation Ouled Fraj Bargou Siliana, superficie 6483 m², à l'Est route reliant sidi Hmada à Ouled Fraj Bargou d'une part et d'autre part un immeuble résidentiel hors cadastre (H-C) et parcelle n°162 de la même zone, face à un chemin agricole, à l'ouest, les parcelles n°167 et 168 de la même zone, et au fond les parcelles 164 et 165 de la zone lettre L du plan cadastre de la délégation Ouled Fraj Bargou Siliana. Propriété clôturée d'un mur sur sa façade et ses côtés Est sur une partie de son périmètre avec une clôture grillagée sur les côtés ouest et au fond de son périmètre.

La propriété objet du titre foncier n° 16112 Siliana comprend 02 bâtiments, (le premier est un immeuble résidentiel actuellement en cours de construction, et le deuxième est un entrepôt recouvert de panneaux de zinc) avec 70 oliviers productifs de différentes tailles, (10 arbres moyens à petits + 60 arbres de grandes tailles avec un figuier ancien et productif, le tout irrigué par une unité d'eau appartenant au District Irrigué délégation Ouled Fraj, Bargou Siliana.

Mise à prix après rabaissement de 40% de la mise à prix initiale : est fixée à cinquante trois mille cinq cent soixante-dix-huit dinars 800 millimes (53.578,800 DT) en plus des frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 24 septembre 2024 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Siliana au palais de justice de Siliana.

La visite des lieux : La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2024402115VEPA1

Avis aux créanciers

Remplacement de syndic de faillite

Société EL MATMOURA

Sté d'exploitation agr de produits frais s.a.r.l

72 route Sidi Salah Chotrana 1 Soukra

En vertu de la décision du tribunal de première instance de l'Ariana rendue en chambre du conseil (faillite 210) il a été décidé de remplacer le syndic de faillite "feu" MRE ABSI SAMIR par maître SALHI ABDELBASSET pour poursuivre les procédures de la faillite sus indiquée.

Tout intéressé et concerné doit prendre contact avec le syndic de la faillite à son adresse au 11 rue d'Alger immeuble 2 étage 2 Tunis bab bhar, tél 23.390.057-50.918.286.

2024T00804VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de Bizerte sous le Num 91065 en date du 9 Août 2024, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur sur l'héritage de Mr Mohamed Ben Mansour Bejaoui, et Mme Intissar Afouri a été nommé juge contrôleur.

Tél : 22513137 - 26224860.

2024T00809VEPA2

Nomination de liquidateur

En vertu de procès-verbal de L'AGE de société SHDATA Solution daté le 14/8/2024 enregistré à la recette des finances de Fouchana sous le numéro 24703547 décide la dissolution de ladite société et nomination d'un liquidateur Monsieur Najeh Sghaier et déposé une copie au RNE sous le n°202411093, les créanciers présumés, sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains du liquidateur sus-indiqué et ce dans un délai de 21 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la Rue Sénégal résidence Elberr appt 2-1 2ème étage Nouvelle Médina Ben Arous 2063.

2024R02179VEPA2

Ouverture de la procédure de distribution des deniers

Suite au jugement rendu par Monsieur le juge chargé de la distribution des deniers et d'ordre des créanciers à la cour de première instance de Béja le 15/8/2024 dans l'affaire de distribution n°155, et suite à la requête présentée par le demandeur : la société Agrodiss en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au numéro 9 zone industrielle Saint-Goubain Mégrine Ben Arous avec la seule identité F0544580 représentée par maître Souad Rjeb, avocate à la cour d'appel, bureau au 4 avenue de Brésil Belvédère Tunis.

Et après la consignation de montant de la vente à la caisse des dépôts et consignations selon le reçu n°M052715 daté du 4/10/2023 déclarant l'ouverture de la procédure de distribution d'un montant de quarante neuf mille et trois cent dinars 49.300.000 dt.

Et à la suite de tout cela tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal dans les trente jours de la publication au

journal officiel ou de la réception de la lettre recommandée avec une demande de collocation faite par un avocat dont son étude fait domicile élu pour le produisant, cette demande de collocation énoncer les causes de privilèges de la créance s'il y a lieu.

2024R02192VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'une Société

SOCIETE AGENCE COMMERCIALE DE DISTRIBUTION EN QUINCAILLERIE «ACEDIS»

Siège social : Rue des Martyrs Sousse

I.U : 1173194S

En vertu d'une décision rendue en date du 19/8/2024 par le tribunal de première instance de Sousse, Mr. Laarif Sadok, ayant le siège au cabinet n°102 immeuble EL hifienne avenue Sadok Msadek Sahloul-4054 Sousse, en sa qualité d'administrateur judiciaire, annonce la prolongation des délais de réception des offres de cession à des tiers de tous les actifs de la Société AGENCE COMMERCIALE DE DISTRIBUTION EN QUINCAILLERIE «ACEDIS» par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter la société après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 400 dinars.

Le dernier délai pour l'envoi des offres est fixé au 14 octobre 2024.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 98.685.297.

2024S01060VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

Hammam El Syouda

Siège : El Kabbaria, Sidi El Bachir, Tunis

Suivant le jugement du Tribunal de 1ère instance de Tunis 2 du 12 Juin 2024 relative à l'affaire n°14584, qui a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Mondher Hamdi en tant que mandataire de justice d'Hammem Syouda pour prendre la conservation et la gestion jusqu'à la fin du communisme par consentement des parties ou par litige.

- La nomination de Madame Khouloud Sassi en tant que juge commissaire.

2024402108VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

«Société de Câblerie Accessoires et Transmissions»

«SCAT»

Société anonyme

Au capital de 4415.000 DT

Siège social : Km 6 Route de Tunis Soliman 8020

Matricule fiscal : 19954PAM000

Identifiant unique : 0019954P

CNSS : 55847-72

Messieurs les actionnaires de la Société «SCAT» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au siège social le mardi 24 septembre 2024 à 10 h du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport de conseil d'administration sur l'augmentation du capital.
- 2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes.
- 3- Approbation de l'augmentation du capital de la société et renonciation du droit préférentiel de souscription.
- 4- Modification corrélative des statuts.
- 5- Pouvoirs de formalité.

2024R02178SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 30 septembre 2024

SOCIETE transcargo tunisia

Société anonyme

Capital social : 100.000 dinars

Siège social : Route de Monastir, Sahline, Tunisie

Identifiant unique : 10313331Y

Les actionnaires de la société TRANSCARGO TUNISIA S.A sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le 30 septembre 2024 à 10 heures dans les bureaux de la Société sis à la route de Monastir 5012 Sahline, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;
2. Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 ;
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
4. Approbation des conventions prévues par l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2023 ;
6. Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2023 ;
7. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Tous les documents nécessaires à l'information des actionnaires sont tenus au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2024R02202SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA

SOPAT SA

Siège social : Essaad - Route Ksour Essef

Identifiant Unique RNE : 022671F

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 septembre 2024 à 10 h au siège de la Société «Les Pates Warda» sis à l'Avenue Hédi Nouira - Sousse et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Entérinement du retard de l'approbation des comptes relatifs à l'Exercice 2023
- 2- Lecture et approbation du rapport d'activité 2023 établi par le Conseil d'Administration;
- 3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023;
- 4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2023;
- 6- Approbation des conventions réglementées;
- 7- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2023;
- 8- Allocation de jetons de présence;
- 9- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.

2024S01062SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE POLYCLINIQUE SFAX MEDINA S.A

Sise à l'avenue des Martyrs rue Ahmed Skelli Sfax

Capital social : 3958000 dinars

RC : B0822112008

Matricule fiscal : 1045079B/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société POLYCLINIQUE SFAX MEDINA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi 02 octobre 2024 à

18h à l'hôtel PALAIS ROYAL route Mahdia km 1 Sfax et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les Résultats de l'exercice 2023.
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers de l'exercice 2023.
- 5- Approbation des conventions réglementées par l'article 200 du code des Sociétés commerciales.
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2023.
- 7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2023.
- 8- Quitus au président directeur général pour l'exercice 2023.
- 9- Quitus au directeur général adjoint pour l'exercice 2023.
- 10- Approbation des états financiers consolidés pour l'année 2023.
- 11- Election des membres du conseil d'administration pour les années 2024-2025-2026.
- 12- Divers.

2024X01077SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE POLYCLINIQUE SFAX MEDINA S.A

Sise à l'avenue des Martyrs rue Ahmed Skelli Sfax

Capital social : 3958000 dinars

RC : B0822112008

Matricule fiscal : 1045079B/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société POLYCLINIQUE SFAX MEDINA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra mercredi 02 octobre 2024 à 17h à l'hôtel PALAIS ROYAL route Mahdia km 1 Sfax et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Diminution du nombre des membres du conseil d'administration de 10 membres à 7 membres et par la suite la modification de l'article 14 du statut de la société.

- 2- Divers.

2024X01078SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE WATANY ETTISALET SA

Capital social : Vingt Cinq millions de dinars

Siège social : Immeuble Carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis

RNE : 1303128 G

MF : 1303128 GAM000

La Société WATANY ETTISALET SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra au SICOAC, sis à la zone Industrielle Saint Gobain 2014 Mégrine, le Mardi 17 septembre 2024 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des formalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire;
2. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 ;
3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre d'exercice 2023 ;
4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre d'exercice 2023 ;
5. Approbation des états financiers d'exercice 2023 ;
6. Approbation des conventions de l'exercice réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales au titre d'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
7. Quitus aux administrateurs ;
8. Affectation de résultat d'exercice 2023 ;

9. Jetons de présence d'exercice 2023 ;

10. Renouvellement à la nomination des membres du conseil d'administration ;

11. Nomination du commissaire aux comptes de l'exercice 2024/ 2025 /2026.

2024402096SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE WATANY ETTISALET SA

Capital social : Vingt cinq millions de dinars

Siège social : Immeuble Carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis

RNE : 1303128 G

MF : 1303128 GAM000

La Société WATANY ETTISALET SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra au SICOAC, sis à la zone Industrielle Saint Gobain 2014 Mégrine, le mardi 17 septembre 2024 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur.

2024402097SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Hélon Capital SA

Société anonyme

Au capital de 200 000 TND

Siège social : 17 rue du Libéria - 1002 Tunis

MF : 1161889 E/A/M/000

Identifiant unique : 1161889E

Num. d'affiliation CNSS : 342523-16

Les actionnaires de la société anonyme dite Hélon Capital SA, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le vendredi 20 septembre 2024 à 08h30 au siège de la société : 17 rue du Libéria - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social ;

2. Modification de l'article 6 des statuts

3. Questions diverses.

2024402100SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE TUNISIENNE

S.A. au capital de 150 000 dinars

6 Rue Lucie Faure Tunis

IU : 5577 L/A/M/000

RC : 0112752004

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière Tunisienne, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le mardi 24 septembre 2024 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2023.

2. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 et affectation du résultat dudit exercice.

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2023.

5. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2024

6. Approbation des conventions réglementées.

2024402110SANB3

SOCIETE COMPTOIR TUNISIEN DE LAMPES

Société anonyme

Au capital de 1 560 000 Dinars

47, Avenue de Carthage - Tunis

Identifiant Unique : 0000315S

Messieurs les actionnaires de la société "COMPTOIR TUNISIEN DE

LAMPES" sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 19 septembre 2024 à 10 Heures, au siège social de la société sis au 47, Avenue de Carthage - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et des délais de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2022 ;

3. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2022 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

6. Approbation des conventions réglementées;

7. Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

9. Quitus aux administrateurs et à la Directrice Générale;

10. Pouvoirs.

2024402112SANB3

Société Novarino Tunisie SA

Capital social : 1360 000,000 DT

Siège social : zone industrielle El Alia Bizerte 7016

M.F : 0945413/W

Messieurs les actionnaires dans la société Novarino Tunisie SA vous êtes convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à Immeuble Fraj Les Berges du Lac 1, le 22 septembre 2024 à 10h15 du matin pour approbation de :

- Augmentation de capital ;

- Modification des statuts.

2024402116SANB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte

Monsieur Slaheddine Mezghani annonce par la présente qu'il a perdu le titre de propriété n°12161 relatifs à la propriété foncière n°67656 Ariana.

Conformément à un certificat de perte donné du Centre de la Garde Nationale d'Ariana le 15 août 2024 par monsieur Lasaad ben Abdel Aziz ben Omar Othmani.

Publié dans le journal La Presse le 20 août 2024.

2024R02190DIVD2

Perte d'un acte de propriété n°23708.

Mr Mohamed ben Mahmoud ben Ahmed SAKA annonce la perte de l'acte de propriété concernant le titre foncier n°46895 Kairouan. Selon l'attestation de perte a été délivrée sous n°2502 le 10/07/2024 par la garde nationale chbika.

Toute opposition sera faite au cabinet de maître Afli Lassaed, notaire de Kairouan sis à rue Soukaina Bent hassine-imm.allani - 1er étage bureau n°6.

2024R02191DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Mahmoud Ben Mohamed Ben Mhamed Chaabane titulaire de la CIN n°03904376 déclare la perte de l'acte de propriété n°03/2080 dénommé «EL AMAL» objet du titre foncier n°10254 Mahdia sis à Erraoudha délégation Mahdia Gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de Police de Hiboune sous n°447 le 19/8/2024.

2024S01059DIVD2

Avis

M.Cherif Chaabane titulaire de la carte 01250458 que son titre de propriété du terrain de superficie 450 mètres carrés situé à Sfax route Manzel Chaker km 1.5 est perdu et il entend extraire un deuxième acte.

Et quiconque a une objection, il doit la prouver à M. Houidi Arafet notaire qui est situé à rue Sidi Belhassan Sfax, dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2024X01081DIVD2

Avis

M.Cherif Chaabane son numéro de carte 01250458 que sa propriété du terrain de superficie 4500 mètres carrée situé à Sfax route Mahdia km 11 a perdu et il entend extraire un deuxième acte.

Et quiconque a une objection, il doit la prouver à M. Houidi Arafet notaire qui est situé à rue sidi Belhassan Sfax, dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2024X01082DIVD2